Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_8-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_2_8

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Objet : Subventions et participations aux associations 2026

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Février 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur LE ROY Yann, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles
Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Madame MORIN Sonia, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Charles THUARD

Vie associative / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2131-11 ;
Vu la délibération D_2026_2_6 du Conseil municipal du 02 mars 2026 relative au budget primitif 2026 de la commune ;
Vu l'avis des commissions communales « Mobilités, proximités » et « Vie associative » du 09 février 2026 ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, rapporte que la commission communale « Vie associative » associée à la commission « Mobilités, proximités » réunies le 09 février 2026 ont analysé les demandes de subventions et défini une proposition de montants à attribuer aux associations pour le compte de l'année 2026 ; le total prévisionnel représentant la somme de 22 950,00 €, comme suit :

Association	Montant proposé par la commission
Comité des Fêtes des Fleurs d'Ajonc *Observation : dont 300 € au titre des 120 ans de la fête des Fleurs d'Ajonc*	4 300,00 €
La Belle Angèle *Observation : dont 1 000 € si organisation d'animation (feu d'artifice ou autre) lors de la fête maritime*	4 000,00 €
Pont-Aven en Lumière *Observation : sous condition d'organisation de l'événement PAEL en fin d'année*	4 000,00 €
Comité des Fêtes de Nizon	1 000,00 €
Ass. Pêche et Protection Aquatique	1 000,00 €
La Pagaie des Avens	1 000,00 €
Tennis Club	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_8-DE

Comité de jumelage *Observation : dont 200 € si organisation d'un 3ème voyage scolaire cette année*	900,00 €
Cercle celtique	700,00 €
Les Préludes de Pont-Aven	700,00 €
Ateliers et Loisirs	150,00 €
Aven en scène	300,00 €
Club d'échecs Pays de l'Aven	250,00 €
Club de pétanque	300,00 €
Courant d'Air	250,00 €
La cabane de Nizon	350,00 €
Pont-Aven Patrimoine et Culture	250,00 €
Protection civile *Observation : 200 € par poste de secours sur la commune dans la limite du montant attribuable*	800,00 €
UNC / AFN	300,00 €
Secours catholique de Pont-Aven / Nizon	300,00 €
ADMR Concarneau Cornouaille	50,00 €

M. Jean-Yves LE BLOAS, conseiller municipal, se dit surpris de l'absence de demande de subvention concernant l'organisation de la Fête de la Musique.

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, répond qu'une demande spécifique n'a pas été effectuée en ce sens par le club de tennis, organisateur de la manifestation, mais qu'une part de la subvention attribuée peut contribuer à la mise en œuvre de cette Fête de la Musique. De plus, il ajoute qu'un chantier va être mené pour réhabiliter la toiture de la salle de tennis au gymnase de Penanros au bénéfice notamment de ce club, dont l'activité se développe.

M. Jean-Pierre LEBRUN, conseiller délégué à la culture, juge positive la subvention envisagée auprès du cercle celtique, qui est également une association s'étant renouvelée et mettant en valeur le patrimoine local.

M. Le Maire précise enfin que certaines associations ne reçoivent pas directement le versement d'une subvention, mais vont pouvoir bénéficier d'investissements locaux, dont par exemple le club des étoiles gymniques dont le matériel est progressivement renouvelé en concertation avec les professeurs de sport des collèges qui utilisent le gymnase et ces équipements mutualisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par
- **20 voix pour,**
- **02 abstentions (MM. Jean-Claude LEBRESNE, Sophie STENHOUSE),**

-Approuve les montants des subventions attribuées aux associations, selon la répartition proposée par la commission relative à la vie associative,
-Autorise le versement des subventions attribuées et des participations aux associations et organismes concernés, selon les montants et modalités précités,
-Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 2

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 02/03/2026

MAIRIE DE PONT-AVEN FINISTÈRE